



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail-Justice-Solidarité

COUR SUPRÊME



COMMUNIQUÉ

Le Premier Président de la Cour suprême porte à la connaissance des hautes autorités de la République, des institutions constitutionnelles, des responsables des partis politiques, des représentants du corps diplomatique et des organisations internationales accréditées en République de Guinée, ainsi que de l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus électoral, qu'il sera procédé à la proclamation solennelle des résultats définitifs des élections législatives du 31 mai 2026.

Cette audience solennelle se tiendra :

Le vendredi 19 juin 2026 à 19 heures 30 minutes dans la salle d'audience de la Cour suprême.

Organisée conformément aux compétences reconnues à la Cour suprême en matière de contentieux électoral et de proclamation des résultats définitifs, cette audience marque l'aboutissement juridictionnel du processus électoral engagé à l'occasion de ce scrutin.

Sont conviés à cette importante cérémonie républicaine :

- La Présidence de la République ;
- le Premier ministre, Chef du Gouvernement ;
- les Présidents des institutions républicaines ;
- les membres du Gouvernement ;
- les Présidents des institutions constitutionnelles et les autorités administratives ;
- les membres du Conseil National de la Transition (CNT) ;
- la Directrice générale des élections ;
- les membres des organes de gestion et de supervision du processus électoral ;

- les observateurs nationaux et internationaux du processus électoral ;
- les responsables des partis politiques ;
- les chefs des missions diplomatiques et les représentants des organisations internationales ;
- les chefs des juridictions nationales et des parquets et des greffes ;
- le Bâtonnier de l'Ordre des avocats ;
- le Président de la Chambre nationale des huissiers de justice ;
- la Présidente de la Chambre nationale des notaires ;
- les représentants des organisations de la société civile ;
- les autorités civiles et militaires ;
- les représentants des médias publics et privés ;
- ainsi que toute personnalité dont la présence contribuera au rayonnement et à la solennité de cette audience.

Le Premier Président de la Cour suprême sait compter sur la présence effective des personnalités invitées afin de conférer à cette cérémonie toute la dignité et la solennité qui s'attachent à cet acte majeur de la vie institutionnelle, démocratique et républicaine de notre pays.

Fait à Conakry, le 19 juin 2026

Le Premier Président de la Cour suprême



Fodé BANGOURA